

## De nouvelles mesures légales effectives dès la rentrée !

Le Comité Directeur fédéral réuni le 24 juin a acté l'application dès l'ouverture de la saison sportive 2017- 2018, des dispositions du code du sport soumettant les licenciés de la Fédération à l'obtention d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive (CACI).

### **Il doit être présenté lors de la première prise de licence.**

Lors du renouvellement de sa licence, le licencié est invité à remplir un questionnaire de santé (en page suivante)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/20/VJSV1712186A/jo/texte>

- S'il répond non à toutes les questions, il remet simplement à son club une attestation, datée et signée, précisant « *J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport* ». Au terme des 3 ans de validité de son certificat médical, il doit en fournir un nouveau à son club, daté de moins d'un an.

- Si le licencié répond par l'affirmative à l'une des questions, il doit fournir à nouveau un certificat médical pour le renouvellement de sa licence

Attention, ce certificat doit comporter la mention « en compétition » si le licencié souhaite pratiquer le Randochallenge ou le longe côte en compétition.

Ces mesures devront être appliquées par l'ensemble des clubs affiliés à la FFRandonnée dès le 1er septembre 2017.

**Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.**

<b>RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour :</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</b>		

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions :  
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

***J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport »***

**Date :**

**NOM :**

**Prénom :**

**Signature :**

- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :  
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.